

Image not found or type unknown



## Vie commune -- carte de résidant

Par **jemedemande**, le 11/10/2011 à 12:04

Je viens vers vous avec une question sur le maintien de la vie commune.

Ressortissante américaine, je suis en vie commune avec une Française depuis 2005 et nous sommes pacsée depuis 2006.

Je suis sur ma cinquième carte de séjour temporaire "vie privée et familiale", et je demanderai une carte de résidant en juillet 2012.

Nous serons peut-être amenées à rompre la vie commune avant cette date. Est-ce que cela met en danger irréparable mon obtention une carte de résidant ?

Suis-je obligée de rester en vie commune avec ma copine jusqu'à l'obtention de cette carte ?